



OBJET : Opération d'envergure de retrait de VHU Site BC 453 ZONE GALMOT

La Ville de Cayenne attache une importance primordiale à l'environnement et la qualité de vie des habitants en œuvrant pour sa propreté. Pour cela elle a mis en place plusieurs procédures visant à stopper les dépôts sauvages d'ordures et de VHU. La présente opération sur le site Zone artisanale Galmot est une action d'envergure sur une casse qui exerçait du démantèlement de véhicule sans autorisation. Plus de 657 VHU et plusieurs tonnes de déchets mécaniques ont été retirés sur site à force d'acharnement et perspicacité des services municipaux.

Un combat qui a duré plusieurs années et pour lequel la Ville souhaite marquer les esprits en informant la population et les contrevenants que des procédures sont mises en place sur la propreté de la Ville et l'interdiction de dépôt sauvage ou d'abandon de VHU et elles seront menées à terme.

HISTORIQUE :

Depuis près de 20 ans la société Garage X (identité non divulguée) effectuait du démantèlement de véhicule sans agrément sur la parcelle BC453 qu'elle occupait illégalement (qui est un foncier privé communal). Une procédure en référé visant à faire cesser l'occupation sans droit ni titre a été diligentée le 18 décembre 2009, une ordonnance d'expulsion a été prononcée et confirmée en appel le 7 décembre 2011.

Malgré cela la Ville de Cayenne est toujours en contentieux avec la société en cause sur son occupation.

SUR LA PROCEDURE DE RETRAIT DES VHU :

Après enquête conjointe des services, la Ville a dressé une procédure visant à faire cesser les nuisances environnementales. Le contrevenant a été mis en demeure de faire cesser les désordres à défaut il serait visé par une procédure de mesure d'office (retrait à ses frais des VHU) pour l'activité qu'il exerce sur le site parcelle BC453.

Le mis en cause a effectué un recours gracieux par avocat de façon à s'organiser de manière amiable pour évacuer les déchets et VHU.

Après un bras de fer juridique, des intempéries météorologiques, des casses de matériel sur la zone qui est marécageuse et plusieurs passages des services municipaux de la Ville (Police Municipale et Chargée de mission juridique) pour le suivi des travaux, les opérations de retrait des VHU sont enfin terminées.

Environ :

- 11 containers de véhicules compactés soit près de 600 VHU,
- 6 containers de déchets divers moteurs débris auto etc.

En parallèle la Deal mène depuis 2015 également une procédure visant à stopper l'activité de démantèlement de VHU sans autorisation et dépolluer le sol.